

Directives pour les stages en contexte de pandémie de la COVID-19

Ces directives s'adressent aux stagiaires de toutes disciplines incluant la médecine et pharmacie, aux établissements d'enseignement, aux superviseurs et aux gestionnaires. Elles s'appuient sur les *Recommandations intérimaires concernant les stages en contexte de pandémie de la COVID-19* du Ministère de la Santé et des Services sociaux, le *décret 2021-080*, ainsi que la *Politique d'exposition des médecins résidents, des externes en médecine et des stagiaires en réadaptation dans le contexte de la pandémie COVID 19*. Elles sont sujettes à des ajustements, dépendamment des orientations de la santé publique.

*** Rappelons que cela s'applique aux stagiaires et médecins résidents en stage dans une installation CIUSSSCN seulement. S'ils sont en stage dans un autre établissement, ils doivent plutôt se référer aux consignes de ce dernier (pour les médecins résidents dont nous sommes l'agent payeur : aviser tout de même le Service de l'enseignement médical de votre situation)**

La tenue de stages sécuritaires dans le contexte actuel est une responsabilité partagée par les établissements d'enseignement, les stagiaires, les superviseurs, les gestionnaires des directions cliniques, la Direction des ressources humaines et des communications, ainsi que la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires.

Après la lecture de ces directives, si des questionnements persistent, vous pouvez vous référer au :

Pour les stages de toutes disciplines sauf médecine - guichet enseignement au 418-529-9141 poste 2884 ou par courriel au enseignement.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca;

Pour les stages médicaux - Service de l'enseignement médical au 418-663-5146 ou par courriel à ens.medical.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca.

Définitions

EPI : Équipement de protection individuelle.

PCI : Prévention et contrôle des infections.

Stagiaires : le terme « Stagiaire » inclut les médecins résidents et les stagiaires de toutes les disciplines.

Superviseurs : le terme « Superviseur » inclut ici les répondants, les enseignants cliniques, les accompagnateurs et autres personnes, employés ou non du CIUSSSCN, qui occupent une fonction formelle de supervision d'étudiant, incluant également les enseignants-superviseurs.

Directives préstage

	Responsabilités des stagiaires
Vaccination	Depuis le 9 novembre 2022, l'obligation vaccinale pour les stagiaires et les enseignants-superviseurs n'est plus en vigueur. Pour plus d'informations consulter le site Vaccination COVID-19 .
Formations obligatoires	<p>Seulement pour les stages autres que médecine et résidents</p> <p>Suivre la formation Prévention et contrôle des infections (PCI), formation de base en contexte COVID-19 (lien hors réseau)</p> <p>Utiliser votre adresse courriel personnelle avec mot de passe, par la suite, faire une recherche par mot clé; lorsque la formation est trouvée, inscrire au champ « <i>Employeur</i> » CIUSSS de la Capitale-Nationale et au champ « <i>Catégorie</i> » : autre. Voir aussi d'autres formations à lire ou visionner sur le site WEB du CIUSSSCN à l'adresse : https://www.ciusscscn.gouv.qc.ca/recrutement/stage/preparation.</p> <p>Selon le milieu et le contexte du stage, des formations complémentaires pourraient s'ajouter. Les stagiaires doivent vérifier auprès de leur superviseur et consulter lorsque requis le site ENA Provincial (lien membre du réseau via adresse courriel CIUSSSCN ou MED).</p> <p>Consulter ce lien pour avoir accès aux différents protocoles, aide-mémoire sur l'utilisation des EPI, documents de références, etc.</p>

<p>Stagiaires immunosupprimés ou présentant une maladie chronique</p>	<p>Il est possible pour les stagiaires immunosupprimés d'être en stage en appliquant ces consignes basées sur les recommandations de l'INSPQ.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Vous référez à ces recommandations. <p>Il est possible pour les stagiaires ayant une maladie chronique d'être en stage en appliquant ces consignes basées sur les recommandations de l'INSPQ.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Vous référer à ces recommandations. <p>Contactez le Service de gestion intégrée de la présence au travail du CIUSSSCN pour aviser de votre situation au 418-663-5631 et avoir en main un avis médical de moins de trois mois.</p>
<p>Stagiaires enceintes</p>	<p>Il est possible pour les stagiaires enceintes d'être en stage si ce dernier est compatible avec ces consignes basées sur les recommandations de l'INSPQ. Prendre note que ces situations sont évaluées au cas par cas et en accord avec les recommandations du médecin traitant: Référez-vous à ces recommandations :</p> <p>COVID-19 (SRAS-CoV-2) : Recommandations intérimaires sur les mesures de prévention en milieu de travail pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent Institut national de santé publique du Québec (inspq.qc.ca)</p> <p>Stagiaire employé par le CIUSSSCN ou médecin résident: communiquer avec le Service de la gestion intégrée de la présence au travail de votre condition : 418-663-5786; si l'étudiante n'a pas de statut d'employée au CIUSSSCN : obtenir au préalable un certificat médical avec des recommandations de votre médecin puis l'acheminer au responsable des stages de votre établissement d'enseignement.</p>
<p>Statut multiple (travailleur et stagiaire)</p>	<p>Afin de ne pas nuire à la conciliation travail-étude, le stagiaire travaillant en zone chaude ou tiède est autorisé à faire son stage en zone froide, y compris dans les secteurs d'hébergement, pourvu qu'il se change de vêtements, prenne une douche et respecte les consignes PCI et le port des EPI en tout temps. Les restrictions à la circulation à l'intérieur d'un même quart de travail s'appliquent au stagiaire au même titre que pour l'ensemble des travailleurs de même discipline, ex. un stagiaire physiothérapeute est autorisé à circuler entre les zones au même titre qu'un physiothérapeute du CIUSSSCN.</p>

Directives durant le stage

Responsabilités	Stagiaires	Superviseurs	Gestionnaires	Établissements d'enseignement/ programmes
Application rigoureuse des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) en tout temps	<p>Appliquer les pratiques de base PCI en tout temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque de procédure https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid-19/rh/epi-uniforme-et-tenue-vestimentaire#masque • Hygiène des mains, selon les 4 moments d'hygiène des mains et stricte en respect des bonnes pratiques; • Tenue vestimentaires, L'obligation de changer de vêtements au début et à la fin du quart de travail est maintenue pour le personnel affecté auprès de la clientèle dans les milieux de soins et d'hébergement DSAPA. • Procéder à l'autosurveillance des symptômes de la COVID-19; • Mettre à jour vos connaissances sur mesures PCI. 	<p>Agir en modèle et s'assurer que les stagiaires comprennent et respectent les mesures de PCI.</p>	<p>Informer les stagiaires des mesures spécifiques et assurer une vigie sur l'application dans votre milieu;</p> <p>Assurer la disponibilité des EPI, dont les masques N95.</p>	
Consignes pour stagiaires pouvant faire du télétravail	<p>Se référer à la fiche Étapes à suivre pour les stagiaires et médecins résidents</p>			
<p>Consignes pour les stagiaires devant demeurer en stage :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Stagiaires suspectés COVID 2) Stagiaires confirmés COVID 				
Contact étroit avec un cas positif à la COVID-19				

Responsabilités	Stagiaires	Superviseurs	Gestionnaires	Établissements d'enseignement/ programmes
Écllosion dans le milieu de stage ou avis de dépistage	Suivre les consignes du milieu (dépistage de masse, port d'ÉPI, etc.).	S'assurer d'une vigie quant au respect des directives de prévention et contrôle des infections (PCI) et des mesures spécifiques à votre milieu.	Favoriser le maintien de l'étudiant en stage; Respecter les consignes des milieux concernant les changements de zone à l'intérieur d'un même quart de travail, Aviser les étudiants et superviseurs des écllosions, avis de dépistage, nouvelle consigne PCI.	
Le stage peut avoir lieu dans des milieux en surveillance ou en écllosion (cas COVID) N.B. Se référer à la ligne suivante concernant la prestation de soins ou services dans un tel cas de figure	<ul style="list-style-type: none"> Le stagiaire a suivi la formation PCI; Le stagiaire s'est fait <i>fit-tester</i> et connaît le modèle de son masque N-95 lorsque ce dernier est requis; Le stagiaire doit porter et retirer les EPI de façon adéquate. 	Un stage peut se tenir en milieu en écllosion, mais le superviseur et le gestionnaire doivent s'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> Le stagiaire a suivi la formation PCI; Le stagiaire s'est fait <i>fit-tester</i> et connaît le modèle de son masque N-95 lorsque ce dernier est requis; Le milieu en question comporte assez d'usagers non suspectés COVID pour permettre une exposition de qualité au stagiaire. 		Tous les établissements d'enseignement prennent en charge les essais d'ajustement (fit test) pour masques N-95 pour tous les étudiants qui viennent en stage au CIUSSSCN.
Possibilité de donner des soins aux usagers COVID confirmés ou COVID suspectés lors du stage	Pour procurer des soins aux usagers COVID confirmés ou COVID suspectés, le stagiaire doit posséder les compétences pour le faire, maîtriser les pratiques de mesures PCI et doit s'assurer d'utiliser les équipements de protection individuelle (ÉPI) de façon appropriée; Avoir fait un <i>fit-test</i> pour masque N-95.	Assurer une vigie sur l'utilisation appropriée (port et retrait) des EPI du stagiaire. Consultez la Phase 6 de la Politique d'exposition des médecins résidents, des externes en médecine et des stagiaires en réadaptation dans le contexte de la pandémie COVID-19.	Assurer l'accès aux équipements de protection individuelle (EPI).	
Mobilité des étudiants en cours de stage en contexte de pandémie (sites, étages, unités, etc.)	Le stagiaire est soumis aux mêmes consignes de circulation que le superviseur			

Responsabilités	Stagiaires	Superviseurs	Gestionnaires	Établissements d'enseignement/ programmes
Activités pédagogiques/ d'enseignement		Favoriser <u>l'utilisation de plateformes de visioconférence</u> comme TEAMS pour réaliser des activités de supervision, d'enseignement ou de consultation à distance.	Lorsque c'est possible, assurer la disponibilité du matériel nécessaire pour les visioconférences (ordinateur, caméra et haut-parleur).	Favoriser <u>l'utilisation de plateformes de visioconférence</u> comme TEAMS pour réaliser des activités de supervision ou d'enseignement (ex. cours).
Changements dans les modalités du stage ou changement significatif de l'offre de stage	Informers le coordonnateur de stage du changement au stage.	<p>Stages de toutes disciplines (sauf médecine) :</p> <p>Informers le conseiller à l'enseignement du service de l'enseignement pluridisciplinaire (SEP) de tout changement à l'offre de stage initiale. Aviser votre supérieur immédiat et le conseiller à l'enseignement SEP des situations pouvant nécessiter le retrait d'un étudiant, l'annulation ou la fin d'un stage;</p> <p>Stages en médecine ou médecins résidents :</p> <p>Aviser le service de l'enseignement médical (ex. changement d'installation, changement de superviseur, etc.) ainsi que le coordonnateur d'enseignement, le directeur de programme ou la directrice médicale du GMF-U.</p>	S'assurer de maintenir le plus possible la nature du stage prévu initialement.	Participer à la recherche de solution pour maintenir le stage lors des changements dans les modalités de stage